

Grézieu Décembre 2014 [magazine]



Le dossier

Retour en images
sur l'année 2014

Grézieu
la Varenne



Maroquinerie, bagagerie & accessoires de mode

Galerie marchande E. LECLERC

69290 Grézieu-La-Varenne

Tél. 04 37 22 01 04 - laurine2@wanadoo.fr

maroquinerielaurine.fr

Du lundi au samedi de 9h30 à 19h - Non-Stop

TAXI PERRIER



TOUTES
DISTANCES

06 48 25 49 50

2 rue des entrepôts - 69290 Grézieu la Varenne
N°2 MONTRÖTTIER



CHAPOLARD SARL

AGENT PEUGEOT

Mécanique Carrosserie toutes marques
Vente neuf & occasion Prêt de véhicules



6, route des Pierres Blanches - 69290 GREZIEU-LA-VARENNE
TEL. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98
e-mail : chapolard@free.fr

PARQUETS PATINÉS
SALLES DE BAINS
MOSAÏQUES
PIERRES
GRÈS

BERNARD
CERAMICS



45 avenue François Mermet 69160 Tassin la Demi-Lune | 04 78 34 15 16

CAROTHEQUE 10 rue de la Charité 69002 Lyon | 04 72 40 96 08

www.bernard-ceramics.com

Rospars

Michel & Catherine

BOUCHERIE • CHARCUTERIE • PLATS CUISINÉS



9-11 Grande Rue - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE

04 78 57 16 56

Craponne Informatique

Dépannage-Assistance-Vente-Infogérance

DEPANNAGE INFORMATIQUE A DOMICILE

A PARTIR DE 30€ ttc*

04 78 57 31 67



Réparation toutes marques

20 av E.Millaud CRAPONNE

* Informations complémentaires sur www.craponne-informatique.com



VIE DE LA
COMMUNE p5

LIBERTÉ
D'EXPRESSION p9

TÉMOIGNAGE
SPORTIF p10

EVENEMENTS
CULTURE
PATRIMOINE p11

2014
EN IMAGES p13

ASSOCIATIONS p21

CALENDRIER p26

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION

édité par la municipalité de Grézieu-la-Varenne
16 avenue Evellier - 69290 Grézieu-la-Varenne
Tél. 04 78 57 16 05 ■ mairie@mairie-grezieulavarenne.fr
www.mairie-grezieulavarenne.fr

Directeur de la publication : Bernard Romier

Impression sur papier recyclé : IML - 04 78 19 16 16

69850 Saint Martin en Haut

Infographie : Annick Vermot ■ Tél. 06 98 61 98 76

Photos : Mairie - Associations

Fotolia.com

Prochaine parution : Juin 2015



COMMUNE OPPOSÉE AU CONTOURNEMENT
DE L'OUEST LYONNAIS

Plan de mandat, année de l'image

Nous avons étudié et établi un plan de mandat ; ce document qui vous sera présenté, en détail, dans une prochaine lettre municipale est la traduction du programme de campagne électorale, sur la base duquel nous avons été élus.



Les actions du précédent mandat ont permis d'assainir notre situation financière, il nous faut, cependant, poursuivre nos efforts et le travail engagé, dans un contexte, hélas, toujours difficile en raison notamment des baisses des dotations de l'Etat.

Ce plan de mandat prend en compte "les dossiers généraux" et "ceux du quotidien", sans augmentation de la fiscalité communale.

Concernant "les dossiers généraux", on peut citer par exemple la construction de nouveaux bâtiments maternelle, l'aménagement d'espaces publics, la réalisation d'un pôle médical et d'une résidence pour personnes âgées.

Les "dossiers du quotidien" ne sont pas oubliés : culture et patrimoine, sécurité, réfection et rénovation de voiries, réalisation de parkings, mise en accessibilité et rénovation des bâtiments publics, mise en conformité de l'éclairage public, jardins familiaux, environnement, modes de déplacement doux, amélioration du réseau d'eaux pluviales, communication...

La prise en compte des personnes âgées et des jeunes, de la petite enfance, des milieux associatifs et économiques, du social... fait, bien évidemment, partie intégrante de notre plan de mandat.

Dans le domaine culturel, 2015 sera : "l'Année de l'Image" pour notre commune.

L'image est devenue omniprésente dans notre société. Quelle en est la définition ? C'est, à l'évidence, une gageure que de tenter de répondre à cette question, tant ses supports et ses vecteurs se sont multipliés.

Nous nous efforcerons, au cours de cette année, de mettre en évidence certaines "facettes de l'image".

Je vous invite à participer à l'**inauguration de ce thème de l'année 2015, le samedi 17 janvier à 11 heures au centre d'animation.**

Dans l'attente de vous rencontrer pour la **cérémonie des vœux, le vendredi 9 janvier à 19 heures à la salle des fêtes**, je souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, avec une pensée particulière pour ceux qui sont seuls ou en difficulté.

Bernard Romier

Maire de Grézieu-la-Varenne

Le Maire Bernard Romier,
le Conseil Municipal et le Personnel Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015
Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux du maire
Le vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures à la salle des fêtes.
Un vin d'honneur suivra la cérémonie


Grézieu
la Varenne

Un diaporama relatant tout les moments forts
de l'année 2014 animera cette cérémonie

Commémoration du 11 Novembre 1918

Cette année, la cérémonie du 11 novembre a pris un relief tout particulier : en effet il rappelle que le 11 novembre 1918, les clairons sonnaient le cessez-le-feu, mettant fin à "la grande guerre" marquée par des millions de morts. L'année 2014, année du centenaire du début de la guerre de 1914-1918, a été jalonnée de nombreuses commémorations, permettant à plusieurs générations et en particulier aux plus jeunes de mieux connaître cette page tragique de l'histoire. A Grézieu, de nombreux enfants ont été présents le 11 novembre, en particulier le conseil municipal d'enfants. Ils ont fleuri le monument aux morts après l'énoncé du nom de chaque mort de Grézieu, par André Bazin, président des anciens combattants de la commune. Un moment très émouvant d'hommage à ceux qui sont morts pour la France.



Elections départementales et régionales

En 2015 seront organisées les élections départementales le 22 et 29 mars et régionales. Pour pouvoir voter vous devez être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014. Il n'y a pas d'inscription automatique pour les déménagements même si vous avez changé de domicile à l'intérieur de Grézieu-la-Varenne. Les personnes nées entre le 1^{er} mars 1996 et le 28 février 1997 et ayant effectué leur recensement militaire sur la commune de Grézieu-la-Varenne, seront automatiquement inscrites après retour de leur coupon-réponse adressé courant novembre. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant, et avant le 31 décembre, en venant en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) ; le cerfa 12669, à joindre aux pièces ci-dessus et à remplir, est téléchargeable sur le site de la commune. Les tableaux du 10 janvier publiés en mairie pendant 10 jours sont consultables par tout électeur souhaitant vérifier son inscription sur les listes électorales.

APPEL AUX BONNES VOLONTÉS

La commune de Grézieu-la-Varenne comporte 5 bureaux de vote où la présence de 3 ou 4 personnes par bureau est nécessaire. La vie civique vous intéresse, vous êtes inscrit sur les listes de Grézieu-la-Varenne vous pouvez participer à la tenue d'un bureau de vote pour environ 2 heures, veuillez-vous faire connaître en mairie au 04 78 57 84 53 le plus tôt possible. Avec nos remerciements.

Recensement militaire

Tous les jeunes français ayant atteint l'âge de 16 ans, filles et garçons, ont l'obligation de se faire recenser auprès de leur mairie de domicile ou du consulat s'ils habitent à l'étranger. A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de ce recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens, dont le permis de conduire, aux concours publics et pour les inscriptions d'office sur les listes électorales.

Les jeunes doivent se faire recenser à compter de leurs 16 ans. Ils doivent se présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Déneigement des trottoirs



Les services de la commune assurent le déneigement des abords des équipements publics, de la voirie et des trottoirs.

Toutefois, les riverains des voies publiques (propriétaires, locataires, commerçants, gestionnaires d'immeubles collectifs, entreprises) sont tenus, par l'arrêté municipal n°2013/01, d'assurer le nettoyage des trottoirs face à leur propriété.

L'action de chacun, réalisée de concert, est donc essentielle pour permettre, en un temps limité, de minimiser les inévitables tracas et inconforts provoqués par le verglas ou les chutes de neige. L'entraide et la solidarité entre voisins, notamment envers les personnes âgées et handicapées sont capitales, dans ces moments difficiles...

Cf arrêté n°2013/01 prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas.

Concert au profit des lépreux

Dans le cadre de la 61^{ème} Journée Mondiale des Lépreux **Dimanche 25 janvier 2015 à 16 heures à l'église de Vaugneray** avec les chorales "ARC EN CIEL" d'Ecully, chef de Choeur : M. Christian Gallet et "CHANTEFABLE" de Ste Foy-lès-Lyon, chef de Choeur : M. Brunetti "Chansons et variétés françaises". Participation libre

Médaille de la famille

Les pères ou mères de famille, élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, et qui souhaitent obtenir la médaille de la famille, sont invités à retirer un dossier en Mairie.

Election du nouveau conseil municipal d'enfants

Chaque année, une fois la rentrée passée, c'est l'effervescence dans les classes de CM1 de l'école de Grézieu-la-Varenne : les élections pour le conseil municipal d'enfants se préparent. Les enfants élisent parmi leurs pairs ceux qui vont les représenter durant 2 ans. Petit retour des moments forts de cette élection :

Le 23 septembre, M. le Maire et l'adjointe à l'enfance sont venus expliquer le déroulement des élections aux enfants puis, les listes se sont constituées. Cette année, les enfants de CM1 ont eu à choisir entre la liste du "club des cinq" et la liste des "géants mignons".

A partir du 8 octobre, les enfants de chaque liste ont fait leur campagne électorale avec, cette année, des projets très solidaires comme "Organiser un marché au profit des écoliers du Burkina Fasso", "promenade en forêt et vente de gâteaux pour les enfants malades" ou plus sportif : "Organiser une journée olympiade entre les villages de la CCVL".

Le 15 octobre, les élections sur le modèle du conseil municipal d'adultes se sont déroulées dans l'école. Le panachage était possible comme c'est le cas pour un petit nombre d'électeurs dans les élections municipales adultes.

Le 16 octobre, les enfants étaient invités à réaliser eux-mêmes le dépouillement des votes. A 19H, les noms des nouveaux membres du conseil municipal d'enfants étaient proclamés : Marine Carillon, Ylan

Forêt, Loïc Grataloup, Mathis Paquet, Loïc Richardot et Paul Poirault.

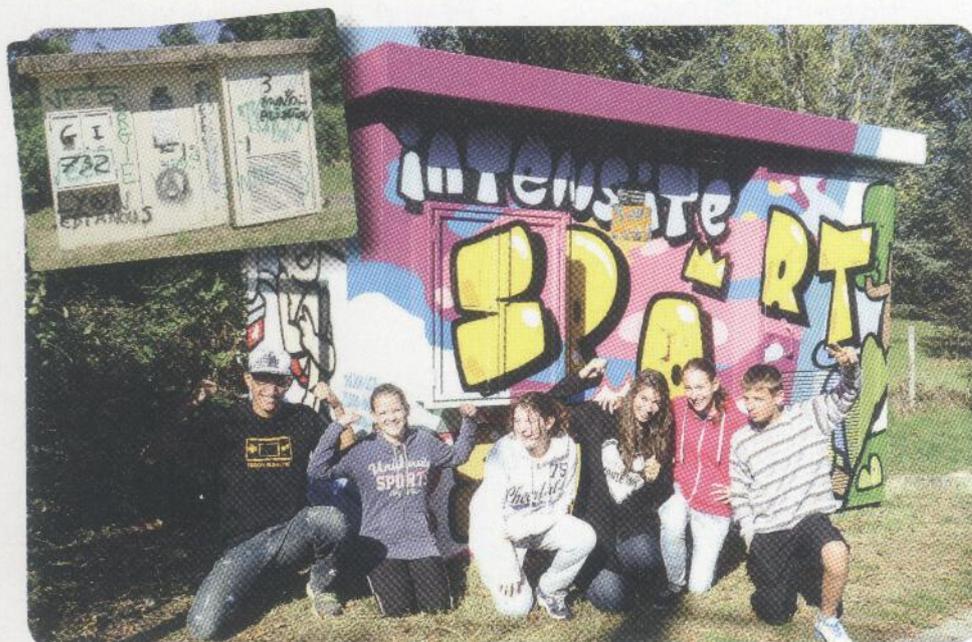
Le 18 octobre, première réunion du nouveau conseil municipal d'enfants, composé également des enfants élus l'année précédente : Mathilde Sollier, Charlie Bessenay, Louise Foutrel, Danaé Colonge, Charline Gie, Tom Fougeroux et Ludovic Narboux. Ces six filles et sept garçons se sont réunis pour élire leur Maire et ses deux adjoints.

A l'issu des votes, Mathilde Sollier devient le nouveau maire des enfants de Grézieu-la-Varenne, le 1^{er} adjoint étant Tom Fougeroux et la 2^{ème} adjointe Charlie Bessenay.

Les enfants ont immédiatement commencé leur représentation le 11 novembre lors de la Commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, puis le 12 novembre lors de l'inauguration de la fresque réalisée par l'Espace Jeunes sur un transformateur en collaboration avec ERDF.



Inauguration de la fresque du transformateur d'E.R.D.F. du parcours de santé



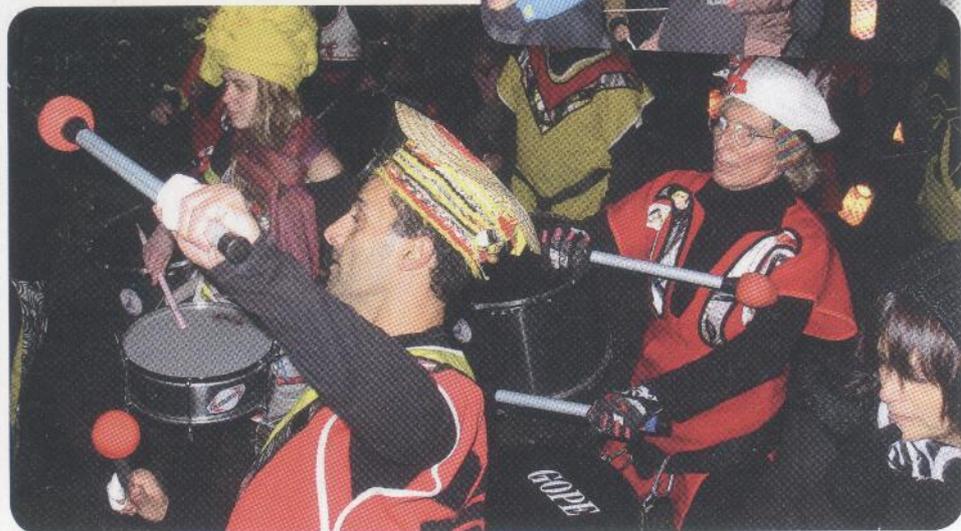
Elle a eu lieu le 12 novembre, en présence des responsables d'E.R.D.F. (en particulier Monsieur Philippe Mazard) partenaire de cette opération, de la municipalité, du conseil municipal d'enfants, et des cinq jeunes de l'Espace Jeunes et de son directeur Sylvain Benassat. Le maire et les jeunes élus ont félicité les artistes : Anaïs, Clara, Julien, Lisa, Sarah qui s'étaient portés volontaires.

Ils ont été aidés dans la conception de cette "œuvre" par l'association La Couleure, spécialisée dans ce type de réalisations et dans le travail avec les jeunes. Une première réunion avec l'association leur a permis de définir les thèmes dominants : l'Intensité, l'Energie, le Sport. La fresque a été réalisée en deux demi-journées fin octobre par les jeunes. Et le résultat est à la hauteur des espérances : couleurs, mouvements : "le transformateur est transformé" !

8 décembre à Grézieu

Cette année encore, petits et grands ont pu apprécier le spectacle animé par les échassiers et la Batucada.

La tradition a été respectée : les enfants ont accompagné la fanfare avec leurs lampions, les commerçants, bénévoles et élus s'étaient mobilisés pour cette fête et la distribution de vin chaud et de marrons a contribué au succès de cette soirée.



Le compostage

Véritable geste éco-citoyen et économique, le compostage individuel permet de réduire de près d'un tiers le volume des déchets ménagers. Il diminue le flux des déchets verts collectés en déchetterie tout en préservant l'environnement. Il permet également de fabriquer un amendement naturel.

Que mettre dans le composteur ? Vos déchets de jardin et certains de vos déchets non alimentaires.

Comment cela fonctionne ? Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus qui a pour rôle de nourrir la terre. En apportant ainsi des éléments minéraux essentiels à la vie, il participe activement à la croissance des végétaux.

En toute saison, il est important d'alimenter votre composteur afin de poursuivre la fermentation. Pensez à alterner entre déchets de jardin, petits branchages, résidus de cuisine mais aussi à brasser et aérer votre compost régulièrement.

La CCVL veut inciter à la pratique du compostage en participant financièrement à l'achat des composteurs.

Plus d'informations : www.ccvl.fr

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification régulière des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.